

## A LA UNE

### Ouverture du nouveau simulateur de départ à la retraite CNRACL



Un nouveau service Simulation de retraite CNRACL est déployé dans la plateforme PEP's en complément de l'actuel service « Estimation de pension ». Découvrez les caractéristiques de ce nouveau simulateur et consultez l'aide à votre disposition pour vous accompagner dans votre appropriation de ce nouveau service.

### Je découvre le simulateur



#### Jean-Pierre Cazenave

Vice-Président du Conseil d'administration de la CNRACL

“

A la suite de l'annonce faite par le Gouvernement en janvier 2023, le décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024 vient de modifier le taux de la contribution d'assurance vieillesse...

”

### Lire la suite de l'éditorial

## ZOOM SUR



### Retraite progressive : comment saisir la demande dans PEP's

Depuis le 25 janvier 2024, la demande de la retraite progressive ou pension partielle auprès de la CNRACL est entièrement dématérialisée via PEP's. Vous pouvez désormais indiquer si la demande de pension de l'agent relève d'un passage en retraite progressive.

**Je m'informe sur la demande**



### Mise en retraite pour invalidité : suppression de la rétroactivité pour la date de radiation des cadres

A compter du 1<sup>er</sup> février 2024, la date de radiation des cadres retenue par le service gestionnaire de la CNRACL lors d'une demande de retraite au titre de l'invalidité ne peut être antérieure à la date d'émission de l'avis favorable, sauf en cas de limite d'âge. Référez-vous aux informations de l'étape 6 de la procédure de mise à la retraite au titre de l'invalidité.

**Je consulte la procédure**



### Changement du régime relatif à l'Allocation Temporaire d'Invalidité pour les agents détachés

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les employeurs de la Fonction publique territoriale ou hospitalière accueillant des fonctionnaires d'Etat en détachement sur un emploi conduisant à pension devront désormais verser auprès de l'ATI Etat.

**Je découvre ce qui change**



### Evolution du taux des cotisations dues à la CNRACL

Le taux de la contribution employeur évolue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Prenez connaissance du nouveau taux et de ses impacts sur le calcul des taux de la retenue surcotisée.

**Je consulte le nouveau taux**

# PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

[Le FNP lance deux nouveaux appels à projets](#)



Ouverts aux employeurs territoriaux et hospitaliers, ces appels à projets visent à accompagner les structures dans la réalisation de diagnostics approfondis des situations de travail et à mettre en œuvre des pistes d'amélioration des conditions de travail.

[En savoir plus et / ou candidater](#)

## A SAVOIR



### Un nouveau formulaire de " Transfert inter-fonds " disponible dans PEP's

Vous avez versé à tort les cotisations dues au titre d'un régime sur le compte bancaire d'un autre régime, gérés par la Caisse des Dépôts ? Vous pouvez dorénavant effectuer une demande de régularisation dématérialisée dans PEP's via le formulaire « Transfert inter-fonds ».

**Je découvre comment procéder**



### Cumul emploi-retraite : attention aux plafonds de rémunérations

Le cumul d'une pension CNRACL avec des rémunérations du secteur public ou privé est possible mais les revenus d'activité sont dans certains cas plafonnés. Afin de ne pas générer un trop-perçu sur la pension CNRACL qu'ils devront rembourser, les futurs pensionnés disposent d'un outil pour calculer le plafond à ne pas dépasser.

**En savoir plus sur le cumul emploi-retraite**



### Accompagner vos agents vers une retraite sereine et épanouie grâce aux ateliers du bien vieillir

Dans le cadre des actions inter-régimes, des ateliers de prévention autour du bien vieillir sont organisés toute l'année partout en France. L'occasion pour vos agents proches de l'âge de départ en retraite de faire le plein d'idées et de conseils pratiques pour mieux appréhender cette nouvelle étape de vie.

**En savoir plus sur les ateliers du bien vieillir**



### Le Fonds d'Action Sociale de la CNRACL : Aides exceptionnelles intempéries FAS

Dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement financier des retraités à faibles revenus en faveur du maintien à domicile, le Fonds d'Action Sociale de la CNRACL propose un dispositif d'aides exceptionnelles accessible aux pensionnés d'une commune reconnue, par arrêté, en état de catastrophe naturelle.

**En savoir plus sur ces aides**



Bonnes pratiques  
**gestion** des  
**comptes** et  
**formulaire**s  
dans **PEP's**

**115 473**

appels traités en 2023  
(28% de plus qu'&apos;en 2022)

**Agenda**  
du conseil  
d'administration

**37 181**

mails traités en 2023  
(29% de plus qu'&apos;en 2022)

Transmission de  
pièces  
justificatives :  
les bonnes  
pratiques

**8 968 /  
64 418**

liquidations invalidité /  
liquidations vieillesse  
traitées en 2023

**Besoin d'aide ?**



**Foire aux Questions**  
Une réponse en 1 clic !



**Site internet multisupport**  
[www.cnracl.retraites.fr](http://www.cnracl.retraites.fr)



**Partager cette lettre**  
avec un ami